

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°41-2024-01-011

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2024

Sommaire

Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion

41-2024-01-12-00001 - Délégation de pouvoir temporaire du responsable du SIP de Blois (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances publiques

41-2024-01-12-00001

Délégation de pouvoir temporaire du responsable du SIP de Blois



Liberté Égalité Fraternité



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BLOIS SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS 10 RUE LOUIS BODIN 41000 BLOIS CEDEX

Direction générale des Finances publiques Centre des Finances publiques de Blois Service des Impôts des Particuliers 10 Rue Louis BODIN 41 000 BLOIS Cedex Téléphone: 02 54 55 70 32

Téléphone : 02 54 55 70 32 Mél. : sip.blois@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Frédéric FELIP Téléphone : 02 54 55 70 32

Objet: POUVOIR

Je soussigné, Frédéric FELIP, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, Responsable du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Blois, sis 10 Rue Louis BODIN, 41000 BLOIS, (le mandant),

Donne par la présente pouvoir à :

M. REFRAY Mickaël, Inspecteur des Finances Publiques, en poste au Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Blois, 10 Rue Louis BODIN, 41000 BLOIS, (le mandataire),

à effet de me remplacer dans mes fonctions en mon absence et celle de mon adjoint M. François PERROCHON durant la périodes suivante :

- du 11 au 12 janvier 2024;

J'habilite mon mandataire à effet de signer à ma place tous les états, certificats ou pièces concernant le service en matière d'assiette d'impôt sur le revenu, y compris les dégrèvements d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation et de taxe foncière, ainsi que tous les états, certificats ou pièces comptables concernant le service en matière de recouvrement, dont j'ai la charge.

Durant la période susvisée, je déclare garantir M. REFRAY de toute action de la part des tiers, souhaitant conserver l'entière responsabilité de la gestion de mon poste, sauf mon recours personnel contre mon mandataire (Cf loi du 23 février 1963, article 60-III, 1^{er} alinéa).

	Le mandant	Le mandataire	Le Directeur départemental des Finances publiques ou son représentant, responsable du Pôle Ressources
Mention manuscrite		«Bon pour acceptation» Bon pour accept him	«Vu et accordé»
Signature	Frédéric FELIP	Mickaël REFRAY	Sophie LLAURY

Fait à BLOIS, le 10 janvier 2024